



LA LETTRE DE LA CITOYENNETÉ

NATIONALITÉ, DROIT DE VOTE DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DU DROIT DE VOTE POUR TOUTES ET TOUS

La cinquième journée internationale du droit de vote pour toutes et tous aura lieu le 26 avril prochain. Initiée en 2021 par nos amis allemands de Fribourg, à l'origine du réseau Voting Rights for All Residents (VRAR), cette journée s'est inspirée de la revendication des femmes françaises pour le droit de vote et de la pétition qu'elles ont organisée à cette intention le 26 avril 1914. Il s'agit de rappeler qu'une démocratie n'est digne de ce nom que si toutes et tous ont la possibilité d'y participer, de choisir leurs projets et leurs représentants. C'est bien entendu la participation des étrangers à la vie civique de leur pays de résidence qui est la préoccupation première de *La Lettre de la citoyenneté* et du VRAR mais d'autres citoyens sont aussi absents de la vie démocratique de leur commune et de leur pays. Si, à la veille du nouvel an 2025, l'ancien ambassadeur canadien Henri-Paul Normandin se réjouissait dans le quotidien québécois *La Presse* que « près de la moitié de la population mondiale a exercé son droit de vote en 2024 » dans pratiquement soixante-dix pays, pas toujours mais le plus souvent sans contestation des résultats, il n'y a pas eu l'an dernier dans le monde de progrès significatif du droit de vote des étrangers.

Les oubliés du droit de vote

Pour voter aux élections officielles, dans la plupart des pays il faut avoir l'âge de la majorité, 18 ans en France depuis 1974 mais avant c'était 21 ans. Les plus jeunes font leur apprentissage, élisent leurs délégués de classe et, dans certaines communes, des conseils de enfants. L'abaissement de cet âge pour voter est à l'ordre du jour dans plusieurs États et lors des dernières élections européennes de juin 2024, les jeunes ont pu voter à partir de 16 ans en Autriche, 17 ans en Belgique. Dans *Basta !* du 16 décembre, Clémentine Beauvais, enseignante-chercheuse en sciences de l'éducation à l'université de York en Angleterre, défend la proposition de son récent livre *Pour le droit de vote à la naissance* (Gallimard, 2024) ; elle pense que c'est une question de démocratie et qu'en tout cas « cette tranche de population doit avoir un moyen d'être représentée ». L'inscription sur la liste électorale ou le registre des électeurs est la règle dans la plupart des pays. Dans quelques pays ayant un enregistrement continu de leur population au niveau national ou communal, ce registre de population sert de liste électorale et tous les résidents, y compris les étrangers s'ils ont le droit de vote, reçoivent à leur domicile les documents électoraux et peuvent voter. Depuis 1997 en France, les jeunes de nationalité française arrivant à l'âge de 18 ans sont inscrits d'office sur la liste électorale de leur commune de résidence. Mais s'ils déménagent, ils devront, comme leurs aînés, faire

une démarche d'inscription auprès des services municipaux de leur nouvelle résidence. Les listes électorales sont loin d'être exhaustives, particulièrement dans les grandes agglomérations, et toutes les municipalités ne diffusent pas des informations de rappel de ces règles d'inscription pour pouvoir voter. Le registre électoral unique géré par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) depuis 1996 permet d'éviter les doubles inscriptions et, depuis 2018, l'INSEE informe les mairies des nouveaux naturalisés inscrits sur ce registre, ce qui n'avait rien de systématique auparavant. L'INSEE estime qu'en moyenne 91 % de la population française en âge de voter est inscrite sur la liste électorale principale mais reconnaît que ce taux est proche de 85 % pour les personnes de 40 à 54 ans. Aux élections municipales de 2020, pour une population française en âge de voter de 55,6 millions, il y avait 47,4 millions d'inscrits sur la liste principale qui comprend également des Français résidant à l'étranger qui doivent choisir de voter soit dans leur dernière commune de résidence en France et

(suite page 2)

Moutier, ville suisse citoyenne

La ville de 7 000 habitants de Moutier a une histoire particulière. Située entre les cantons de Berne et du Jura, elle a voté à de nombreuses reprises pour être rattachée à l'un ou l'autre canton. Le dernier vote a eu lieu le 28 mars 2021 et une majorité de 55 % des habitants (seuls les Suisses pouvaient voter) s'est exprimée pour le rattachement au canton du Jura ; ce vote a été suivi d'un accord entre les exécutifs des deux cantons pour un transfert de la commune dans son nouveau canton le 1^{er} janvier 2026. Un des arguments des partisans du Jura au moment de la campagne était que les étrangers avaient le droit de vote dans le canton du Jura et qu'ils ne l'avaient pas dans celui de Berne. Le Parti socialiste autonome, majoritaire dans la commune, a fait adopter par le conseil communal le 19 janvier 2025 que les étrangers pourront voter dès les élections cantonales d'octobre 2025 et que les futurs 500 nouveaux électeurs seront sensibilisés aux modalités et aux enjeux de ce prochain vote par une conférence citoyenne à laquelle tous les partis politiques du Jura participeront. Pour pouvoir voter dans le canton, les étrangers doivent vivre en Suisse depuis au moins dix ans et dans le canton depuis au moins un an.

(suite de la page 1 - La journée internationale...)

donc d'y être inscrits soit à l'étranger en étant inscrits sur une liste consulaire. Un déficit important existe également pour les 1,2 million d'étrangers ressortissants d'un autre État de l'Union européenne qui résident en France ; ils peuvent, à suite du traité de Maastricht, voter aux municipales en France à la condition de s'inscrire sur une liste municipale supplémentaire mais ils n'étaient que 329 000 à l'avoir fait et à pouvoir voter en 2020. Une élection municipale partielle récente dans une commune de la banlieue sud parisienne, Villeneuve-Saint-Georges, illustre ce déficit d'inscrits sur les listes électorales : 13 500 inscrits dans une ville de 35 000 habitants recensés dont 12 400 étrangers.

Développer la participation citoyenne

Une véritable démocratie ne peut se contenter de votes périodiques pour élire ses représentants, des consultations citoyennes entre les élections permettent d'associer les habitants aux décisions qui vont concerner leur présent ou leur avenir. Depuis longtemps, les Suisses organisent des votations citoyennes et il existe d'autres méthodes expérimentées ici ou là : interpellations citoyennes, conventions citoyennes avec tirage au sort des participants, budgets participatifs, référendums constitutionnels ou d'initiative populaire... La réussite de ces consultations suppose une information ouverte et contradictoire en amont ainsi qu'une réelle prise en compte des résultats en aval.

Je vote donc je suis

La création en avril 2024 et la mobilisation dans un quartier populaire de la ville de Romans-sur-Isère du collectif « je vote donc je suis » illustrent l'importance du vote et la possibilité d'améliorer la participation des citoyens. Relatée dans le numéro 146 de décembre de *Siné mensuel* par Maud Dugrand, l'action de ce collectif, un an après le meurtre d'un jeune à la sortie d'un bal dans un village près de Romans et la stigmatisation du quartier de la Monnaie où les 4 000 habitants sont en majorité d'origine maghrébine ou turque, a permis de doubler le taux de participation aux législatives de 2024 dans les quatre bureaux de vote du quartier par rapport aux élections législatives de 2022. Lors de l'intervention dans le quartier, le collectif avait constaté que beaucoup des aînés n'avaient pas le droit de vote et que beaucoup des plus jeunes n'étaient pas inscrits sur la liste électorale ou s'étaient abstenus aux élections précédentes.

NOUVELLES D

Albanie

Sur les 3,7 millions d'Albanais ayant le droit de vote aux prochaines élections nationales du 11 mai, seuls 2,4 millions vivent dans le pays. Le ministère de l'Intérieur signale début janvier un nombre important d'inscriptions dans la diaspora pour ce vote.

Arménie

Fin novembre, près de 4 400 anciens résidents du Haut-Karabagh ont obtenu la nationalité arménienne. Il y a eu beaucoup plus de demandes mais les mineurs acquièrent automatiquement la nationalité de leurs parents si ceux-ci sont Arméniens. D'autres exilés sont réticents à changer de nationalité car ils craignent de perdre leur droit au retour dans leur territoire annexé par l'Azerbaïdjan.

Belgique

Après les informations que nous avons signalées dans le numéro 180 de la *Lettre*, Pierre-Yves Lambert nous a communiqué d'autres conséquences des élections communales et régionales de 2024 : une mesure nouvelle en Flandre a permis l'élection de deux nouveaux bourgmestres d'origine non européenne. Ils n'étaient pas tête de liste de leur parti mais ayant obtenu le meilleur score personnel de leur liste, ils ont accédé au poste de maire, en respect d'une législation régionale nouvelle datant de 2024. Selon une étude de l'université de Louvain, la non-obligation du vote en Flandre s'est traduite par une abstention plus importante en zone urbaine qu'en zone rurale, chez les femmes, les jeunes et les moins diplômés. Un Néerlandais vivant depuis trente-neuf ans dans sa commune du Limbourg et ancien élu a dû se faire naturaliser belge pour devenir président du conseil communal. L'échec de leur parti ou la nouvelle interdiction du cumul, uniquement dans la région bruxelloise, entre bourgmestre ou échevin communal et parlementaire fédéral ou régional sont à l'origine de la non-réélection de plusieurs bourgmestres d'origine non européenne de l'ancienne mandature.

Pierre-Yves nous signale également qu'il y a six gouvernements différents en Belgique et que récemment dans le gouvernement régional flamand, Zuhail Demir, issue d'une famille kurde de Turquie et

membre du parti nationaliste flamand de droite N-VA, vient d'être nommée à un nouveau poste ministériel, celui de l'Enseignement, de la Justice et du Travail.

Estonie

Le 7 novembre, les députés de la majorité ont déposé un projet d'amendement à la Constitution visant à interdire aux citoyens russes et biélorusses titulaires d'un titre de séjour permanent en Estonie de continuer à pouvoir voter aux élections locales. Il est reproché aux citoyens russes qui ont voté en Estonie à l'élection présidentielle russe de 2024 d'avoir choisi à 75 % Poutine mais ils n'étaient que 2 539 personnes à voter sur 83 500 électeurs potentiels. Le Parti social démocrate, membre de la majorité gouvernementale, a obtenu que les « non-citoyens » (descendants des Russes arrivés dans l'État balte après la Deuxième Guerre mondiale et restés après l'indépendance, ils ont eu longtemps un statut d'apatrides) ne soient pas concernés par cette mesure et conservent le droit de vote local.

États-Unis

Les sondages à la sortie des urnes ou par téléphone pour le vote par correspondance réalisés par Edison Research lors des élections présidentielles de 2020 et 2024 donnent l'évolution du vote des minorités ethniques entre les deux scrutins : quasi stabilité autour de 86 % du vote démocrate chez les électeurs noirs ; le vote démocrate passe de 65 % en 2020 à 53 % en 2024, le vote Trump de 32 à 45 % chez les Hispaniques ; le vote démocrate des Indo-Américains passe de 56 % à 47 %.

Dans la ville de Dearborn, de plus de 100 000 habitants située dans l'État clé du Michigan, siège mondial de l'entreprise Ford et devenue en 2023 la première ville des États-Unis à population majoritairement d'origine arabe, l'élection du 5 novembre 2024 a donné 42 % des voix à Donald Trump, 36 % pour Kamala Harris, 18 % pour la candidate écologiste Jill Stein. Le premier maire musulman d'origine yéménite aux EU élu à Hamtramck dans le Michigan a appelé à voter pour Donald Trump le 5 novembre.

Dans l'État de l'Arizona, Ruben Gallego, de parents colombien et mexicaine, démocrate, ancien membre de la Chambre

La *Lettre de la citoyenneté* est publiée quatre fois par an par l'ASECA.

Contact : Licorne - tél. 03 22 72 93 19

Directeur de publication : Christian Fabry - Siège administratif : 11 rue Abbé-de-l'Épée - 80000 Amiens.

Impression : Imprimerie Moderne de Bayeux - Tirage : 200 exemplaires.

Comité de rédaction : Bernard Delemotte, Christian Fabry, Françoise Galland, Pierre Gineste, Pierre-Yves Lambert (Belgique), Alain Merckaert, Filippo Miraglia (Italie), Catherine Tettiravou ; a participé à ce numéro : Paul Oriol.

des représentants, a été élu sénateur et devient le premier latino de cet État à occuper cette fonction.

Un des premiers décrets signés par le président Trump après son investiture le 20 janvier a consisté à supprimer le droit du sol, inscrit dans la Constitution depuis 1868, décision contestée en justice par les procureurs d'une vingtaine d'États. Dans un récent blog intitulé « Droit du sol : Trump, Retailleau, même combat. Ne touchez pas au code de la nationalité », Paul Oriol compare les décisions du président américain et du ministre français de l'immigration (voir pauloriol.over-blog.fr). Nous publions page 4 la partie du blog concernant Mayotte.

France

Dans le nouveau gouvernement présidé par François Bayrou, Rachida Dati et Thani Mohamed Soilihi conservent leur poste ministériel et on assiste au retour de Manuel Valls ; ancien Premier ministre sous la présidence de François Hollande, nommé ministre d'État, ministre des Outre-mer, il sera chargé notamment du dossier néocalédonien.

Le collectif J'y suis j'y vote a participé à la réunion du 16 novembre « jeunesses et diasporas. Les défis de l'insertion des jeunes Tunisiens d'ici et de là-bas » et au défilé parisien pour la journée internationale des migrants le 14 décembre. Les premières cartes officielles CIO (citoyenneté indienne d'outre-mer) délivrées par le gouvernement indien aux descendants des travailleurs indiens arrivés dans les Antilles françaises après l'abolition de l'esclavage et leur permettant de résider en Inde et d'y faire du commerce, ont été distribuées en Martinique et en Guyane. Créée en septembre 2024, l'association GOPIO France métropole (Global Organisation of People of Indian Origin) se donne pour mission de rassembler et de mettre en lumière l'histoire de ces migrants et fait partie de GOPIO International basée à l'île Maurice.

Les changements de gouvernement et la priorité donnée à Mayotte à la suite du cyclone qui a dévasté l'archipel n'ont pas permis de faire évoluer le statut de la Nouvelle-Calédonie ces derniers mois. Sur le territoire, indépendantistes et non-indépendantistes se divisent : le 24 décembre, le gouvernement présidé par l'indépendantiste Louis Mapou a été renversé, le non-indépendantiste Alcide Ponga a été élu à sa place mais un membre de son gouvernement a démissionné une heure après avoir été élu. Un accord doit intervenir avant fin mars pour que les élections provinciales puissent se tenir comme prévu fin 2025. L'Assemblée nationale a voté le 6 février, dans le cadre d'une niche parlementaire des Républicains, une proposition de loi

restreignant le droit du sol à Mayotte et certains parlementaires veulent étendre la mesure à tout le territoire. Dans son blog publié fin janvier, Paul Oriol avait alerté sur cette dérive (voir page 4).

Une enquête de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et de l'Institut national des études démographiques (INED) auprès de 27 000 personnes, publiée fin janvier, conclut qu'un quart des immigrés et des descendants d'immigrés « déclarent avoir connu "souvent" ou "parfois" des traitements inégaux ou des discriminations au cours des cinq dernières années ». Les descendants se disent autant discriminés que les immigrés et, pour l'INSEE, les descendants d'immigrés non européens « continuent à expérimenter l'altération connue pour les immigrés, et celle-ci contredit leur aspiration à l'égalité de traitement et les conduit à mieux identifier les discriminations ».

Ghana

Le 19 novembre, pour la troisième fois depuis 2019, une cérémonie, en présence du président de la République, a officialisé l'obtention de la nationalité ghanéenne par 524 membres de la diaspora. 2019 a été l'année du retour pour commémorer le 400^e anniversaire de l'arrivée dans l'État de Virginie aux États-Unis des premiers esclaves africains enregistrés. Le gouvernement encourage la diaspora à visiter le Ghana et à y investir.

Italie

Le 12 décembre, la Cour de cassation a autorisé la tenue d'un référendum sur la nationalité qui vise à réduire la durée de séjour requise pour les étrangers non communautaires de dix à cinq ans, référendum validé également par la Cour constitutionnelle en janvier. Le gouvernement a accordé la nationalité italienne au président argentin Javier Milei en tant que descendant d'Italiens.

Maurice

Regroupés dans le Mouvement solidarité mauricienne, des Mauriciens de la diaspora réclament le droit de voter aux élections générales et ont déposé une plainte à la Cour suprême.

Moldavie

C'est notamment grâce au vote de 300 000 Moldaves de l'étranger que la candidate pro-européenne Maia Sandu a été réélue présidente du pays pour un second mandat le 3 novembre.

Pays-Bas

À la suite de propos racistes et anti-Marocains, tenus au sein du Conseil des

ministres après les violences survenues entre les supporters d'un match de football opposant un club d'Amsterdam et un club de Tel Aviv, l'unique membre du gouvernement d'origine marocaine Nora Achahbar a démissionné de son poste.

Royaume-Uni

Kemi Badenoch, d'origine nigériane, a été désignée le 2 novembre cheffe du Parti conservateur. Elle avait été ministre du Commerce dans le gouvernement de l'ex-Premier ministre Rishi Sunak. Les parlementaires ont été interpellés par de nombreux Britanniques résidant à l'étranger qui n'ont pas pu participer aux élections législatives de 2024 : le matériel électoral leur étant parvenu trop tard ils n'ont pas pu envoyer leur bulletin de vote dans les délais. Pour ceux qui s'étaient expatriés depuis plus de quinze ans, c'était la première fois, après une loi de 2022, qu'ils pouvaient revoter dans leur pays d'origine.

Singapour

Fin novembre, la 18^e conférence annuelle sur la citoyenneté mondiale s'est tenue dans la ville-État. Organisée par Harley et Partners pour « une mobilité des familles fortunées », c'est la poursuite d'une politique de citoyenneté universelle réservée aux plus riches.

Suède

Le nouveau gouvernement de droite et d'extrême droite (Démocrates de Suède) a présenté le 14 janvier sa nouvelle politique migratoire, à rebours de la politique suivie auparavant par le pays connu pour sa générosité en matière d'asile et d'ouverture envers les migrants (pionnier dans le droit de vote des étrangers et dans l'accès à la naturalisation). Le ministre de l'Immigration Johan Forsell a annoncé que pour accéder à la naturalisation il fallait huit ans de résidence dans le pays, au lieu de cinq ans auparavant, ne pas avoir touché de minimas sociaux plus de six mois sur les trois dernières années, mener « une vie décente et honnête », passer un test sur le rôle des médias... Une réforme de la Constitution est annoncée pour permettre de déchoir de la nationalité suédoise les personnes « menaçant la sécurité de l'État ».

Suisse

Le 24 novembre, lors d'une votation dans le canton de Bâle-Ville, 55,6 % des votants ont refusé la proposition des autorités cantonales d'accorder le droit de vote aux étrangers titulaires d'un permis C et résidant depuis cinq ans dans le canton.

Droit du sol : Trump, Retailleau, même combat

Ne touchez pas au code de la nationalité

Dans un blog (pauloriol.over-blog.fr), fin janvier, Paul Oriol analyse la récente décision de Donald Trump de supprimer le droit du sol aux États-Unis et la volonté du ministre de l'Intérieur français de s'attaquer au droit du sol à Mayotte. Nous reprenons ci-dessous la dernière partie de ce blog, celle concernant Mayotte.

Pour modifier les conditions d'attribution de la nationalité, une loi simple suffit en France et donc à Mayotte, quand, aux États-Unis, il faut une loi constitutionnelle.

Par l'abolition du droit à la nationalité étasunienne à la naissance des enfants en situation irrégulière, Donald Trump prétend diminuer l'attraction des États-Unis et pouvoir expulser ces « immigrés de l'intérieur ». La modification de la loi à Mayotte a la même prétention. Leur côté dissuasif est très incertain !

Dans les deux cas, une telle loi a surtout un but politique. En France, elle répond à une demande qui n'est pas nouvelle. Elle peut être un premier pas vers une extension à l'échelle nationale comme le signalait la *Lettre de la Citoyenneté*, déjà, en mai-juin 2018 : « Le mouvement social contre l'insécurité et l'immigration illégale qui a secoué l'île de Mayotte en début d'année a été l'occasion pour certains politiques dont le président du parti Les Républicains de réclamer la remise en cause du droit du sol sur l'île. À droite et à l'extrême droite, plusieurs demandent la remise en cause du droit du sol sur l'ensemble du territoire français. Au gouvernement, on n'exclut pas d'instaurer l'extraterritorialité de la maternité de Mamoudzou, plus grande ville du département, pour éviter que les enfants nés de femmes en situation irrégulière puissent réclamer la nationalité française au titre du droit du sol. » *Dix-huit ans plus tard !*

En fait, une mauvaise réponse à une mauvaise question, fruit d'une politique !

L'archipel des Comores, colonisé depuis 1841, dont fait partie Mayotte, obtient son indépendance en 1974, par référendum avec 96 % des voix. Mayotte vote « non » à 63 %. Au lieu d'appliquer le principe de respect des frontières héritées de la période coloniale, la France décide d'appli-

quer un droit à l'autodétermination, séparant Mayotte des Comores, et maintient la souveraineté française sur l'île. *Cette séparation a été condamnée par l'ONU, refusée par les Comores, confirmée par les Mahorais. Qui ont, finalement, voté en faveur de la départementalisation.*

Si, à plus de 8 000 km de Paris, Mayotte est française suivant le droit français, elle l'est beaucoup moins sur les plans géographique, économique et social. Elle compte, en 2022, 310 000 habitants dont plus de 50 % sont des résidents étrangers, essentiellement Comoriens (Anjouan, île comorienne, est à 70 km), 77 % de la population vit sous le seuil national de pauvreté contre 14 % pour la France hexagonale, le niveau de vie médian est sept fois plus faible qu'au niveau national. Mais sept fois supérieur à celui des Comores !

Conséquence : chaque année, 10 à 20 000 Comoriens feraient le passage à bord de kwassa-kwassa, de bateaux de pêche ou de passeurs, et plusieurs centaines y laisseraient la vie. L'éventuelle nouvelle loi sur la nationalité ne changera rien au désir de changer d'île et à ses conséquences !

La fermeture des frontières, les barrages et les murs rendent les migrations plus difficiles. Plus dangereuses. Mais elles continueront à Mayotte, en Méditerranée, sur le Rio Grande et ailleurs. Dans un monde où les inégalités persistent ou s'accroissent. Où les aides au développement diminuent dans la plupart des pays développés, notamment en France dans les dernières prévisions budgétaires pour 2025, très loin du 0,70 % du PNB annoncé depuis longtemps.

Autrefois, les pays démocratiques et sociaux accueillaient les réfugiés fuyant les pays dictatoriaux. Aujourd'hui, les démocraties libérales et illibérales, moins démocratiques et moins sociales, s'entourent de miradors pour filtrer les réfugiés économiques, politiques, écologiques...

Ils ont dit

Raphael Kempf, avocat

« Les étrangers qui vivent de manière permanente, travaillent et paient leurs impôts en France, devraient pouvoir se prononcer sur la politique de leur pays d'adoption. Une mesure qui réduirait le poids des idées xénophobes. »

Libération, 18/11/2024

Gaspard Koenig, philosophe et essayiste

« La France doit s'inspirer du modèle suisse et permettre aux citoyens d'initier des textes sur des questions importantes et dont les résultats seront contraignants. »

Libération, 18/11/2024

Philippe Bernard, journaliste

« *Le Monde* ne cessera pas de soutenir l'octroi du droit de vote aux étrangers aux élections locales – "Ce jour-là, la droite parlera autrement des étrangers, parce qu'ils seront des électeurs" espère Philippe Boucher (le 16 novembre 1985) – tout en dénonçant l'instrumentalisation de cette promesse jamais tenue. »
« *Le Monde* et l'immigration, l'humain malgré tout », série *Les 80 ans du Monde*, 28/11/2024

Site Internet de

La Lettre de la citoyenneté :
www.lettrede lacitoyennete.org

Un numéro spécial de La Lettre pour le 26 avril

Le numéro 182 de la *Lettre* daté du deuxième trimestre 2025 sera un numéro spécial pour la journée du droit de vote pour toutes et tous. Il sera consacré au droit de vote des étrangers, à l'historique de la revendication, l'évolution de l'opinion publique, la situation dans le monde. Vous pouvez commander dès à présent plusieurs exemplaires de ce numéro à l'ASECA, Maison des associations, 12 rue Frédéric-Petit, 80 000 Amiens.

50 euros à l'ordre de l'ASECA les 10 exemplaires, pour les frais d'impression et d'envoi.

Achat en grand nombre, nous consulter :
editions.licornes@wanadoo.fr

Pour vous abonner à
La Lettre
de la citoyenneté

Abonnement pour
un an (4 numéros)

Écrire et envoyer un chèque à l'ordre de : ASECA - Maison des associations
12 rue Frédéric-Petit - 80000 Amiens

Individuels

30 euros

Associations/bibliothèques/mairies/administrations et soutien

50 euros